

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: **KLEIBERIT 320.0**

· UFI: TX82-70W0-000S-720E

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

· 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· Service chargé des renseignements:

Telefon : +49 (0) 7154 8030 0

FAX : +49 (0) 7154 8030 410

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1. Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2. Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0*(suite de la page 1)*

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

· **2.3. Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

· N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 7397-62-8	glycolate de butyle	<1%
EINECS: 230-991-7	Repr. 2, H361; Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119514685-36-XXXX		
CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05%
EINECS: 220-120-9	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2120761540-60-XXXX	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0,01%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1. Description des mesures de premiers secours**· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.· **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différences** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1. Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0*(suite de la page 2)***5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Acide acétique

5.3. Conseils aux pompiers**Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.**Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****DNEL****7397-62-8 glycolate de butyle**

Dermique DNEL long terme 34,7 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL long terme 21,2 mg/m³ (homme)**PNEC****7397-62-8 glycolate de butyle**

PNEC-eau douce 0,05 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,203 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,0112 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 232 mg/l (non spécifié)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC-eau douce 0,00403 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,000403 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,0499 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,00499 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 3 mg/kg (non spécifié)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0

(suite de la page 3)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1,03 mg/l (non spécifié)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

PNEC-eau douce	0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments	0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	0,01 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	0,027 mg/l (non spécifié)

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------	-----------------------------	------	--------	-------

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³
Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³
S SSc;

8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.**Protection des mains:** Gants de protection**Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.**

État physique	Liquide
Couleur:	Beige
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	374 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	ca. 7
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique à 20 °C:	ca. 15.000 mPas Brookfield (6 / 20 rpm)
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0

(suite de la page 4)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,25 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**7397-62-8 glycolate de butyle**Oral LD₅₀ 4.595 mg/kg (rat)**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**Oral LD₅₀ >1.150 mg/kg (La souris)
1.020 mg/kg (rat)Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (La souris)
4.115 mg/kg (rat)**55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**Oral LD₅₀ 457 mg/kg (rat)Dermique LD₅₀ 141 mg/kg (lapin)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,33 mg/l (rat)**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est nécessaire.

Des cas de sensibilisation existants à ces substances sont connus et des réactions allergiques peuvent être possibles en cas de contact avec la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1. Toxicité****· Toxicité aquatique:****7397-62-8 glycolate de butyle**LC₀ 50 g/l (48 h) (Goldorfe - Leuciscus idus)EC₅₀ 280 mg / l / 24h (daphnia)**2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**LC₅₀ 1,3 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)LC₅₀ 2,94 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 3,7 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 0,37 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0

(suite de la page 6)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC₅₀ 0,19 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

0,19 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ 0,16 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,018 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*: déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

· **Classe** néant

· **14.4. Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0*(suite de la page 7)***RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
 Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Règlement (CE) N° 649/2012**
 Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
 Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
 Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
 Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
 Aucun des composants n'est compris.
- **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <0,14 %**
 Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement**Numéro de la version précédente:** 8**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 12.10.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 12.10.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 320.0*(suite de la page 8)*

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

F